

## **Pierre-Yves GERBEAU**

Président de la Fédération Française de Hockey sur Glace (FFHG)

## Philippe LACARRIERE

Président de la Commission Equipement

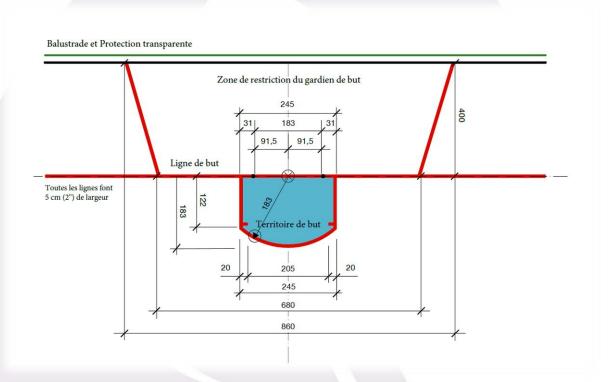
Mesdames/Messieurs les Président.e.s des clubs

Cergy, le 22 juin 2022

Objet : Modification réglementaire du tracé de jeu

Mesdames, Messieurs,

Lors de son Assemblée Générale du 4 juin 2021, la fédération internationale de hockey sur glace (IIHF) a rendu obligatoire, dans son règlement 2021-2022, le tracé de la zone de restriction des gardiens de but :



Pour intégrer cette nouvelle réglementation internationale dans notre Règlement Sportif des Patinoires (RSP), nous avons l'obligation légale de la soumettre à la CERFRES (Commission d'Evaluation des projets de Règlements Fédéraux Relatifs aux Equipements Sportifs) pour validation. Le 8 juin dernier, cette commission a rendu un avis favorable à notre nouvelle version du RSP.

Tél: +33(0) 185 76 49 49

Fax: +33(0) 185 76 49 29



Pour garantir une uniformité des tracés de jeu sur les championnats nationaux (susceptibles de fournir des joueurs pour les équipes de France) tout en tenant compte du contexte particulier de chaque patinoire, nous proposons une solution de mise en conformité en deux vagues, selon le niveau de classement actuel de la patinoire et le niveau des équipes :

Mise en conformité pour le 1er septembre 2022 : (soit 56 patinoires)

- Patinoires classées en niveau A ou B
- Patinoires accueillant une équipe de Magnus, D1, D2, U17 Elite ou U20 Elite

Mise en conformité pour le 1er septembre 2023 : (soit 45 pistes)

- Patinoires de niveau C, D et E et les patinoires non-classées
- Patinoires accueillant une équipe de D3, Loisirs et championnats mineurs

Enfin, nous attirons votre attention sur le fait qu'au-delà du changement de tracé de jeu, d'autres modifications ont été apportées au RSP, notamment concernant le para-hockey ou la publicité sous glace.

Bien que nous communiquions cette information au Syndicat National des Patinoires (SNP), nous vous invitons à informer votre gestionnaire de patinoire dans les plus brefs délais.

N'hésitez pas à solliciter le service équipement de la FFHG pour de plus amples informations.

Nous restons également à votre disposition.

Sportivement,

Pierre-Yves GERBEAU Président de la FHHG Philippe LACARRIERE
Président de la Commission Equipement
de la FFHG

Copie:

Eric Ropert, Directeur de la FFHG
Membres du Comité Directeur de la FFHG
Mesdames / Messieurs les Délégué.e.s de Zone
Mesdames / Messieurs Président.e.s des Ligues Régionales de hockey sur glace
Mesdames / Messieurs les Président.e.s de Comités départementaux de hockey sur glace

Tél: +33(0) 185 76 49 49

Fax: +33(0) 185 76 49 29